

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 AVRIL 2026

Le jeudi 16 avril 2026, à 20 heures, les membres du conseil municipal, légalement convoqués le 10 avril, se sont réunis en séance publique à la mairie de Ver-lès-Chartres, sous la présidence de Monsieur Max VAN DER STICHELE, Maire.

Convocation du :
10 avril 2026

Étaient présents :

Monsieur Max VAN DER STICHELE, maire
Monsieur Stéphane BOURGEOIS, 1^{er} adjoint
Madame Claudette TRAVERS, 2^{ème} adjointe
Mesdames Delphine BRAULT, Françoise GUILLO, Françoise TRICHEUX, Gaëlle LEBÉ et
Messieurs Marc COQUEREAU, Jules LENFANT, Arnaud MONIER, Benoît FLEURY, Alain DETOURNAY

Nombre de
conseillers :
- en exercice : 15
- présents : 12
- votants : 15

Absents représentés :

Madame Marie-Françoise BOUCHER, ayant donné pouvoir à Monsieur Benoît FLEURY
Madame Claire NGUYEN, ayant donné pouvoir à Madame Gaëlle LEBÉ
Monsieur Maxence SAULNIER, ayant donné pouvoir à Monsieur Stéphane BOURGEOIS

Secrétaire de séance : Monsieur Jules LENFANT

La séance du conseil municipal est ouverte par Monsieur le Maire, à 20h01.

Monsieur Jules LENFANT est désigné secrétaire de la présente séance.

Monsieur le Maire demande s'il y a des commentaires à apporter sur la rédaction des procès-verbaux des conseils municipaux des 20 et 26 mars 2026.

Aucune remarque n'étant élevée, Monsieur le Maire soumet les procès-verbaux au vote.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, approuve le procès-verbal de la séance du 20 mars 2026.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, approuve le procès-verbal de la séance du 26 mars 2026.

Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour de la présente séance :

- Points délibératifs :
 - Désignation du représentant au Groupement d'Intérêt Public (GIP) Chartres Métropole Restauration
 - Désignation du représentant au Comité National d'Action Sociale (CNAS)
 - Approbation du compte financier unique 2025
 - Affectation des résultats 2025
 - Bilan des acquisitions et cessions immobilières 2025
 - Fixation des taux de fiscalité directe locale 2026
 - Adoption du budget primitif 2026
 - Attribution de subventions aux associations 2026
- Point d'information :
 - Désignations par le Maire
 - Point travaux
 - Point ressources humaines
 - Point école
 - Questions diverses

I. POINTS DÉLIBÉRATIFS

1. 2026-025 : DÉSIGNATION DU REPRESENTANT AU GROUPEMENT D'INTÉRÊT PUBLIC (GIP) CHARTRES MÉTROPOLE RESTAURATION

Monsieur le Maire expose le point qui suit.

Monsieur le Maire indique que la commune doit disposer de représentants auprès de différents organismes, et que c'est l'objet des deux premières délibérations. La première consiste à désigner un représentant auprès de Chartres Métropole Restauration, qui est basé à Gellainville et gère la réception et le stockage des denrées ainsi que la production. Il pourrait être envisagé de prévoir une visite de ce site.

Monsieur MONIER précise que les représentants sont conviés à 3 réunions par an.

Monsieur Max VAN DER STICHELE se porte candidat à la fonction de représentant de la commune à l'assemblée générale du GIP Chartres Métropole Restauration.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

A l'unanimité de ses membres présents et représentés,

- DÉCIDE de déroger à la règle du scrutin secret et de procéder à l'élection du représentant de la commune de Ver-lès-Chartres au GIP Chartres Métropole Restauration à main levée,
- DÉSIGNE M. Max VAN DER STICHELE pour représenter la commune de Ver-lès-Chartres à l'assemblée générale du GIP Chartres Métropole Restauration.

2. 2026-026 : DÉSIGNATION DU REPRÉSENTANT AU COMITÉ NATIONAL D'ACTION SOCIALE (CNAS)

Monsieur le Maire expose le point qui suit.

Monsieur le Maire indique que c'est en quelque sorte un comité d'entreprise à destination des agents de la fonction publique territoriale. La commune est adhérente auprès du CNAS afin d'améliorer le quotidien du personnel et verse une cotisation annuelle, et le représentant est principalement destinataire d'informations.

Monsieur BOURGEOIS précise que les agents sont destinataires chaque année d'un livret qui retrace l'ensemble des prestations auxquelles ils peuvent prétendre, de la rentrée scolaire aux vacances en passant par le permis de conduire ou des places de cinéma.

Monsieur MONIER se porte candidat pour représenter les élus et Madame GRIVOTTE est proposée pour représenter les agents.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

A l'unanimité de ses membres présents et représentés,

- DÉCIDE de déroger à la règle du scrutin secret et de procéder à l'élection des représentants de la commune de Ver-lès-Chartres au Comité National d'Action Sociale (CNAS) à main levée,
- DÉSIGNE M. Arnaud MONIER pour représenter la commune de Ver-lès-Chartres à l'assemblée générale du CNAS en qualité de représentant des élus,
- DÉSIGNE Mme Emilie GRIVOTTE pour représenter la commune de Ver-lès-Chartres à l'assemblée générale du CNAS en qualité de représentant des agents.

3. 2026-027 : APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

Monsieur le Maire expose le point qui suit.

Monsieur le Maire informe que le compte financier unique (CFU) est un document établi conjointement par l'ordonnateur et le comptable public, qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. Pour information, toutes les collectivités doivent y passer à partir des comptes de cette année.

Monsieur le Maire rappelle que le résultat de fonctionnement 2024 était de 668 847,88 € et 50 000 € ont été affectés à l'investissement, le résultat 2025 étant de 72 491,66 €, cela porte le résultat cumulé à 691 339,54 €.

Concernant la section d'investissement, le résultat 2024 était de 78 751,54 € et au vu du résultat 2025 de -285 071,35 €, cela porte le résultat de clôture à -206 319,81 €.

Monsieur le Maire précise que des subventions attribuées en 2025 ont été versées en début d'année 2026, donc cela affectera les résultats à venir pour l'année en cours.

Monsieur le Maire ajoute que la commune dispose d'une trésorerie d'environ 500 000 € qui permet de financer l'équivalent d'une année de dépenses.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

A l'unanimité de ses membres présents et représentés,

- ÉLIT Madame Françoise GUILLO pour présider la séance afin de procéder aux opérations de vote du compte financier unique (CFU) 2025 ;
- APPROUVE le compte financier unique (CFU) 2025 ;
- ARRÊTE le résultat de clôture de l'exercice 2025 à 691 339,54 € en fonctionnement et - 206 319,81€ en investissement, comme suit :

SECTION	RESULTAT CLOTURE 2024	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT 2025	RESULTAT 2025	RESULTAT CLOTURE 2025
INVESTISSEMENT	78 751,54 €	-	- 285 071,35 €	- 206 319,81 €
FONCTIONNEMENT	668 847,88 €	50 000,00 €	72 491,66 €	691 339,54 €
TOTAL	747 599,42 €	50 000,00 €	- 212 579,69 €	485 019,73 €

4. 2026-028 : AFFECTATION DES RÉSULTATS 2025

Monsieur le Maire expose le point qui suit.

Monsieur le Maire indique que le CFU fait apparaître un résultat de clôture 2025 excédentaire en fonctionnement d'un montant de 691 339,54 €, ainsi qu'un résultat négatif en investissement d'un montant de -206 319,81, porté à 114 390,71 € après intégration des restes à réaliser, et que le conseil municipal doit statuer sur l'affectation des résultats telle que proposée. Les restes à réaliser en recettes correspondent principalement à des subventions, et ceux en dépenses correspondent quant à eux à quelques dépenses d'investissement validées les années passées et à finaliser en 2026.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

A l'unanimité de ses membres présents et représentés,

- DÉCIDE de l'affectation des résultats 2025 comme suit :
 - compte 001 - solde d'exécution de la section d'investissement reporté (déficit) : - 206 319,81 €
 - compte 002 - résultat de fonctionnement reporté (excédent) : 641 339,54 €
 - compte 1068 - excédents de fonctionnement capitalisés : 50 000 €
- DIT que l'ensemble des sommes mentionnées ci-dessus sera intégré au budget primitif 2026.

5. 2026-029 : BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS IMMOBILIÈRES 2025

Monsieur le Maire expose le point qui suit.

Monsieur le Maire rappelle que 3 délibérations actant des acquisitions ont eu lieu durant l'année 2025, et 1 cession est intervenue. Concernant les acquisitions, la première a permis d'acheter un terrain « en drapeau » enclavé derrière un terrain dont la commune était déjà propriétaire, afin d'éviter d'éventuelles nuisances au vu de sa localisation. La deuxième acquisition concerne le local technique, et la troisième concerne l'acquisition de la voirie du lotissement de la rue des Pierres, qui a déjà été actée par le conseil municipal et le sera également prochainement auprès du notaire. La cession a quant à elle permis de régulariser par acte administratif un souci d'empiètement dans le cadre de l'avancement du projet cœur de village.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

A l'unanimité de ses membres présents et représentés,

- APPROUVE le bilan des acquisitions et cessions immobilières opérées par la commune pour l'année 2025 :

ACQUISITIONS IMMOBILIÈRES A TITRE ONÉREUX				
Délibération	Localisation - Contenance	Vendeur	Modalité	Montant
2025-013 03/04/2025	Pointe Colette Parcelle AC 199 (621m ²)	Consorts LE LOUARNE / GENET	Amiable	6 000 €
2025-016 05/05/2025	19 bis rue de Chartres Parcelles AA 00091 (22a 43ca) et AA 0093 (3a 01ca)	François TRICHEUX	Amiable	170 000 €
2025-031 27/11/2025	Rue des Pierres Parcelles AD146 et ZN055 (voirie), AD151, 152, 153, 154 et 155, ZN036, 037 et 038 (trottoirs) (21a 31ca)	Consorts BRIÈRE	Amiable	€uro symbolique

CESSIONS IMMOBILIÈRES A TITRE ONÉREUX				
2025-032 27/11/2025	11 rue de la Barrière Parcelle AC 311 (40m ²)	Patrick DESVAUX	Amiable	940 €

- ANNEXE le bilan des acquisitions et cessions immobilières de l'année 2025 au compte financier unique.

6. 2026-030 : FIXATION DES TAUX DE FISCALITÉ DIRECTE LOCALE 2026

Monsieur le Maire expose le point qui suit.

Monsieur le Maire propose de maintenir la part communale des taux de fiscalité directe locale, ceux-ci étant appliqués aux bases d'imposition réévaluées annuellement par les services fiscaux, il en découle donc automatiquement une hausse du produit attendu. Les bases ont en effet été augmentées d'environ 1 %. Il est rappelé que la taxe d'habitation n'est versée qu'au titre des résidences secondaires, et que les taux communaux n'ont pas bougé depuis au moins 2014.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

A l'unanimité de ses membres présents et représentés,

- DÉCIDE de maintenir, à l'identique des années précédentes, l'ensemble des taux des taxes directes locales pour l'exercice 2026, comme suit :

	TAUX 2025	TAUX 2026	PRODUIT ATTENDU 2026
TAXE FONCIERE BATI	40,81 %	40,81 %	320 236 €
TAXE FONCIERE NON BATI	26,84 %	26,84 %	21 499 €
TAXE D'HABITATION	11,70 %	11,70 %	4 516 €
TOTAL			346 251 €

- CHARGE le Maire ou son représentant de notifier cette décision aux services préfectoraux et de transmettre l'état 1259 dûment complété aux services des finances publiques.

7. 2026-031 : ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2026

Monsieur le Maire expose le point qui suit.

Monsieur le Maire indique que les dépenses et recettes ont été évaluées le plus sincèrement possible et que le projet de budget primitif 2026 est équilibré en recettes et en dépenses, en fonctionnement et en investissement, malgré la difficulté liée au fait que les dépenses ont tendance à évoluer plus rapidement que les recettes. Il est rappelé que les montants proposés n'ont été affinés après la commission finances qu'à la marge, étant donné que l'état récapitulatif des recettes fiscales avait été reçu un peu avant.

Monsieur le Maire souligne que sur 5 ans, de 2021 à 2025, l'excédent brut de fonctionnement (recettes - dépenses) moyen est de 83 000 € et la tendance est à la baisse. A noter une augmentation des charges de personnel et une progression à venir de la subvention au SIVOS notamment en raison de l'ouverture d'une nouvelle classe à la rentrée prochaine. Ces 83 000 € d'excédent brut de fonctionnement moyen sur 5 ans ont permis de faire face à notre politique d'investissement, à savoir 24 000 € par an de remboursement d'emprunts et 57 000 € par an d'autofinancement des investissements (acquisitions diminuées entre autres d'un nouvel emprunt et des subventions reçues). Néanmoins, comme déjà évoqué, cette politique d'investissement n'aurait pas été possible sans la contractualisation d'un emprunt de 450 000 € à un taux avantageux en 2022. Le capital restant dû des 2 prêts en cours était de 440 000 € au 31 décembre 2025 et nous devons rembourser 30 000 € chaque année. Il est également rappelé que la commune dispose d'une trésorerie d'environ 500 000 €, qui permet de financer l'équivalent d'une année de dépenses.

Monsieur le Maire indique que plusieurs projets d'acquisitions sont en cours, ainsi que des travaux de rénovation de la mairie, l'acquisition de jeux extérieurs pour enfants, ainsi que la création d'une voirie nouvelle dans le cadre du projet cœur de village. Ces dépenses ont leur pendant dans les recettes car des subventions ont été sollicitées pour tous ces projets.

Considérant le projet de budget primitif 2026 détaillé ci-après :

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT				
CHAPITRES	BP 2025	Réalisé 2025	BP 2026	Evolution 2025/2026
011 - Charges à caractère général	525 750.00 €	99 986.37 €	457 950.00 €	-12.90%
012 - Charges de personnel	272 000.00 €	194 469.17 €	273 300.00 €	0.48%
014 - Atténuations de produits	89 100.00 €	78 765.00 €	88 765.00 €	-0.38%
65 - Autres charges de gestion courante, dont :	366 695.03 €	172 020.79 €	333 457.56 €	-9.06%
- indemnités de fonction des élus	35 000.00 €	33 840.96 €	36 000.00 €	2.86%
- participation SIVOS Corancez et VLC	97 545.88 €	97 545.88 €	117 173.59 €	20.12%
- participation SIVOM Bois Gueslin	13 696.48 €	14 814.73 €	7 407.37 €	-45.92%
- participation SITHOR	1 651.71 €	1 651.71 €	5 672.47 €	243.43%
- participation CCAS	7 000.00 €	7 000.00 €	5 134.08 €	-26.66%
- subventions aux associations	3 000.00 €	3 000.00 €	3 100.00 €	3.33%
66 - Charges financières	4 996.66 €	4 996.66 €	4 679.79 €	-6.34%
Dépenses réelles de fonctionnement	1 258 541.69 €	550 237.99 €	1 158 152.35 €	-7.98%

RECETTES DE FONCTIONNEMENT				
CHAPITRES	BP 2025	Réalisé 2025	BP 2026	Evolution 2025/2026
013 - Atténuations de charges	20 000.00 €	22 592.15 €	10 000.00 €	-50.00%
70 - Produits de services	48 300.00 €	48 452.67 €	47 600.00 €	-1.45%
73 - Impôts et taxes, dont :	498 383.81 €	483 688.68 €	476 837.81 €	-4.32%
- dotations Chartres Métropole (AC + DSC)	121 661.81 €	121 661.81 €	121 661.81 €	0.00%
- taxes foncières et d'habitation	340 782.00 €	313 512.00 €	318 888.00 €	-6.42%
74 - Dotations et participations, dont :	62 505.00 €	58 967.65 €	62 170.00 €	-0.54%
- dotation forfaitaire des communes	32 200.00 €	31 317.00 €	26 093.00 €	-18.97%
- dotation de solidarité rurale	14 000.00 €	15 377.00 €	17 172.00 €	22.66%
75 - Autres produits de gestion courante	10 500.00 €	8 963.12 €	10 200.00 €	-2.86%
76 - Produits financiers	5.00 €	4.62 €	5.00 €	0.00%
77 - Produits spécifiques	- €	360.76 €	- €	-
Recettes réelles de fonctionnement	639 693.81 €	623 029.65 €	606 812.81 €	-5.14%

ÉQUILIBRE OPÉRATIONS RÉELLES DE FONCTIONNEMENT BP 2026
- 551 339.54 €

023 - Virement vers la section d'investissement	- €	- €	90 000.00 €	-
042 - Opérations d'ordre de transfert	- €	8 753.74 €	- €	-
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 258 541.69 €	558 991.73 €	1 248 152.35 €	-0.83%

002 - Résultat reporté de fonctionnement *	618 847.88 €	618 847.88 €	641 339.54 €	3.63%
042 - Opérations d'ordre de transfert	- €	8 453.74 €	- €	-
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 258 541.69 €	1 250 331.27 €	1 248 152.35 €	-0.83%

* excédent / ** déficit

ÉQUILIBRE SECTION DE FONCTIONNEMENT BP 2026
- €
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

CHAPITRES	BP 2025	Réalisé 2025	BP 2026	Evolution 2025/2026
16 - Emprunts et dettes assimilés	25 069.31 €	25 069.31 €	25 386.18 €	1.26%
20 - Immobilisations incorporelles	7 000.00 €	- €	7 000.00 €	0.00%
21 - Immobilisations corporelles, dont :	590 129.23 €	406 538.08 €	381 382.00 €	-35.37%
- Terrains nus	7 000.00 €	6 001.00 €	25 000.00 €	257.14%
- Constructions bâtiments publics	211 706.09 €	170 000.00 €	71 382.00 €	-66.28%
- Installations, agencement, aménagement	71 701.20 €	27 659.82 €	45 000.00 €	-37.24%
- Installations de voirie	266 721.94 €	139 784.38 €	190 000.00 €	-28.76%
- Installations, matériel et outillage	30 000.00 €	2 308.27 €	45 000.00 €	50.00%
- Matériel de bureau et mobilier	3 000.00 €	479.40 €	5 000.00 €	66.67%
23 - Immobilisations corporelles en cours	- €	- €	341 106.67 €	-
Dépenses réelles d'investissement	622 198.54 €	431 607.39 €	754 874.85 €	21.32%

RECETTES D'INVESTISSEMENT

CHAPITRES	BP 2025	Réalisé 2025	BP 2026	Evolution 2025/2026
024 - Produits des cessions d'immobilisations	- €	- €	30 000.00 €	-
10 - Dotations et fonds divers, dont :	64 000.00 €	73 159.04 €	74 000.00 €	15.63%
- FCTVA	2 000.00 €	16 054.14 €	16 000.00 €	700.00%
- Taxe d'aménagement	12 000.00 €	7 104.90 €	8 000.00 €	-33.33%
- Excédent de fonctionnement capitalisé	50 000.00 €	50 000.00 €	50 000.00 €	0.00%
13 - Subventions d'investissements reçues, dont :	479 447.00 €	73 077.00 €	527 194.66 €	9.96%
- Chartres Métropole	324 013.00 €	35 625.00 €	363 471.83 €	12.18%
- Conseil Départemental	155 434.00 €	37 452.00 €	163 722.83 €	5.33%
16 - Emprunts et dettes assimilés	- €	- €	240 000.00 €	-
Recettes réelles d'investissement	543 447.00 €	146 236.04 €	871 194.66 €	60.31%

ÉQUILIBRE OPÉRATIONS RÉELLES D'INVESTISSEMENT BP 2026
116 319.81 €

001 - Résultat reporté d'investissement **	- €	- €	206 319.81 €	-
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	- €	8 453.74 €	- €	-
041 - Opérations patrimoniales	- €	- €	1 750.00 €	-
-	- €	- €	- €	-
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	622 198.54 €	440 061.13 €	962 944.66 €	54.76%

001 - Résultat reporté d'investissement *	78 751.54 €	78 751.54 €	- €	-
021 - Virement de la section de fonctionnement	- €	- €	90 000.00 €	-
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	- €	8 753.74 €	- €	-
041 - Opérations patrimoniales	- €	- €	1 750.00 €	-
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	622 198.54 €	233 741.32 €	962 944.66 €	54.76%

* excédent / ** déficit

ÉQUILIBRE SECTION D'INVESTISSEMENT BP 2026	- €
---	------------

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

A l'unanimité de ses membres présents et représentés,

- ADOPTE le budget primitif de l'exercice 2026, présenté en équilibre en recettes et en dépenses, en fonctionnement à 1 248 152,35 € et en investissement à 962 944,66 €,
- APPROUVE la subvention d'équilibre au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) dans la limite de 5 134,08 € pour l'exercice 2026,
- AUTORISE le Maire à opérer des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, par décision dont il rend compte à l'assemblée délibérante lors de sa plus proche séance.

8. 2026-032 : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2026

Monsieur le Maire expose le point qui suit.

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Ver-lès-Chartres apporte chaque année son soutien au fonctionnement des associations œuvrant dans l'intérêt de la commune afin de leur permettre de mener à bien leur mission et leur projet associatif. La subvention attribuée au CB Vernois est envisagée à la hausse en raison d'une augmentation du nombre de licenciés, et celle demandée par l'ASLV est légèrement inférieure par rapport à ce qui leur a été attribué l'an dernier. Il est précisé qu'il est toujours possible également d'attribuer d'autres subventions en cours d'année, par délibération du conseil municipal.

Monsieur MONIER se questionne sur le fait de verser une subvention à la ligue contre le cancer, qui est nationale, alors que la commune pourrait peut-être privilégier le soutien d'une structure plus locale.

Madame TRAVERS répond que parfois ce type de subvention peut être lié à un décès, quand la famille demande à ce qu'un don soit fait à une association plutôt que d'offrir une gerbe à la mémoire du défunt.

Monsieur le Maire ajoute que la commune reçoit chaque année de nombreuses demandes, mais qu'il serait peut-être intéressant d'envisager d'en soutenir d'autres à l'avenir.

Monsieur le Maire demande à ce que les personnes qui sont membres du bureau de l'une des associations concernées ne prennent pas part au vote.

Monsieur Marc COQUEREAU, ainsi que Mesdames Françoise TRICHEUX et Françoise GUILLO, membres du bureau de l'ASLV, ne prennent pas part au vote concernant la subvention de l'ASLV.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

A l'unanimité de ses membres présents et représentés,

- ATTRIBUE pour l'année 2026 la subvention suivante à l'association :

	Subvention 2025	Subvention 2026
Familles rurales	800 €	800 €

A l'unanimité de ses membres présents et représentés (3 conseillers ne prenant pas part au vote : Mmes Françoise GUILLO et Françoise TRICHEUX et M. Marc COQUEREAU),

- ATTRIBUE pour l'année 2026 la subvention suivante à l'association :

	Subvention 2025	Subvention 2026
Amicale des Sports et Loisirs	1 100 €	1 000 €

Par 2 abstentions (Mmes Claire NGUYEN et Françoise TRICHEUX) et 13 voix pour,

- ATTRIBUE pour l'année 2026 la subvention suivante à l'association :

	Subvention 2025	Subvention 2026
Club Bouliste Vernois	1 000 €	1 200 €

Par 1 abstention (M. Arnaud MONIER) et 14 voix pour,

- ATTRIBUE pour l'année 2026 la subvention suivante à l'association :

	Subvention 2025	Subvention 2026
La ligue contre le cancer	100 €	100 €

A l'unanimité de ses membres présents et représentés,

- PREND ACTE des subventions attribuées aux associations pour l'année 2026, d'un montant total de 3 100 € :

	Subvention 2025	Subvention 2026
Total	3 000 €	3 100 €

Fin des points délibératifs : 21h52

II. POINTS D'INFORMATION

1. DÉSIGNATIONS PAR LE MAIRE

Monsieur le Maire indique qu'un correspondant défense, désigné par ses soins, est le relais local des questions de défense, de mémoire et de citoyenneté. Il contribue à entretenir le lien entre la nation et les armées, à transmettre la mémoire des conflits et à sensibiliser les jeunes aux valeurs républicaines.

Monsieur Jules LENFANT se porte candidat pour assurer les fonctions de correspondant défense.

Monsieur le Maire indique que les communes ont l'obligation de désigner un correspondant incendie et secours, qui est l'interlocuteur privilégié du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) sur les questions relatives à la prévention, la protection et la lutte contre les incendies.

Monsieur Benoît FLEURY se porte candidat pour assurer les fonctions de correspondant incendie et secours.

Monsieur le Maire indique avoir été sollicité par la préfecture pour proposer des personnes afin de siéger à la commission de contrôle de la liste électorale, qui se réunit au moins une fois par an, et quelques temps avant les élections. Monsieur Alain DETOURNAY et Madame Françoise TRICHEUX ont été proposés pour représenter la commune, Madame Isabelle BOSOMS et Monsieur François BERTE ont été proposés pour représenter la préfecture, et Mesdames Béatrice GUEDOU et Isabelle LOISELIER ont été proposées pour représenter le tribunal judiciaire.

2. POINT TRAVAUX

Monsieur MONIER se questionne quant au budget attribué au service technique.
Monsieur le Maire répond que les chiffres pourront être communiqués par le secrétariat.

Monsieur MONIER demande si l'intégralité des travaux gérés par le service technique doit être référée au conseil municipal.

Madame TRAVERS répond que certains questionnements, comme celui sur la peinture de la porte de l'église, n'ont pas toujours forcément besoin d'être évoqués en conseil municipal, même si cela constitue toujours de l'information. La réflexion doit être menée, notamment si le service technique n'est pas en mesure d'effectuer certains travaux et qu'ils doivent plutôt être réalisés par un sous-traitant.

Monsieur MONIER se questionne quant à l'opportunité d'acquérir une nouvelle épareuse, alors que le besoin est minime, et qu'il serait certainement moins coûteux de faire appel à un prestataire au besoin.

Monsieur DETOURNAY confirme qu'ils ont effectué un comparatif entre le coût de l'acquisition d'un tel matériel, et celui d'une entreprise.

Monsieur BOURGEOIS précise que ce genre de question est étudié à plusieurs et que certains autres sujets vont être relancés, comme celui du broyage de plusieurs parcelles.

Monsieur le Maire répond que cela pourra être réétudié.

Monsieur DETOURNAY alerte sur l'état du soubassement en bois du préau de l'école.

Madame TRAVERS répond qu'il convient de solliciter rapidement un devis auprès d'un menuisier charpentier.

Monsieur BOURGEOIS indique qu'une commission travaux sera prochainement réunie.

Monsieur le Maire rappelle que des vice-présidents ont été désignés pour chaque commission et que c'est à eux qu'il revient de les convoquer.

Monsieur DETOURNAY indique s'être questionné avec Monsieur MONIER sur la présence de matériel incendie au service technique. Un rendez-vous a eu lieu avec le musée des pompiers de Bonneval, et l'idée de leur faire don d'une motopompe ainsi que d'un dévidoir avec tuyau, présentant un intérêt historique, a été évoquée.

Monsieur le Maire précise qu'il conviendra d'évoquer cette question lors d'un prochain conseil municipal.

Monsieur DETOURNAY fait part d'une problématique régulièrement soulevée sur la porte du cimetière. Une tentative pour recaler cette porte va être prochainement effectuée.

Monsieur DETOURNAY évoque l'avenir des jeux extérieurs pour enfants, et indique qu'il convient de les démonter afin d'assurer la sécurité des enfants.

Monsieur BOURGEOIS répond qu'ils vont effectivement être démontés.

Monsieur DETOURNAY fait part d'une problématique de signalisation routière horizontale et verticale qui ne serait plus aux normes à certains emplacements, et qu'il conviendrait de régler afin de garantir la responsabilité de la commune. Le fait de faire nettoyer certains panneaux a également été évoqué.

Monsieur DETOURNAY indique que la jardinière au rond-point du Bois de Mivoye est cassée, et qu'une proposition a été effectuée par les agents du service technique, et ajoute qu'il y a un souci car des bordures sont abîmées dans le rond-point.

Monsieur BOURGEOIS répond que les gargouilles relèvent de Chartres Métropole, et les bordures de la commune, mais que cela pourrait faire l'objet d'une subvention du Conseil Départemental au titre des amendes de police.

Monsieur DETOURNAY alerte sur le fait que l'affichage sauvage est interdit, et qu'il convient pour les agents du service technique de déposer les panneaux dès qu'ils sont implantés.

Monsieur COQUEREAU ajoute qu'au-delà de ce problème, il serait bon que les associations les retirent une fois que leurs évènements sont passés.

Monsieur DETOURNAY indique qu'il va être demandé aux agents du service technique d'installer dans la mairie 2 racks d'archives dans un premier temps pour faire un test de répartition de charge.

3. POINT RESSOURCES HUMAINES

Monsieur MONIER se questionne quant au fait de recruter ou non un job d'été pour la saison estivale.

Monsieur le Maire ajoute qu'il va également falloir se pencher sur la question du contrat de l'agent contractuel au service technique, qui arrive à terme au 31 août.

4. POINT ÉCOLE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Madame BRAULT a été élue présidente du SIVOS lors de la séance de lundi 13 avril.

Madame BRAULT ajoute que Madame LESAIN, élue de Corancez, a été élue vice-présidente.

Madame BRAULT informe que le comité syndical a voté le budget du SIVOS, en légère augmentation.

Monsieur le Maire précise que c'est dû entre autre à l'augmentation des effectifs, et à la clé de répartition à la fois basée sur l'effectif de la rentrée passée et sur les habitants de chaque commune.

Madame BRAULT indique qu'une ouverture de classe va avoir lieu à la rentrée scolaire de septembre 2026, avec un effectif prévisionnel de 79 élèves, et que cela pèsera également sur le budget, que ce soit pour le réaménagement du groupe scolaire ou le personnel d'encadrement.

Monsieur DETOURNAY confirme que cela va avoir un coût, et indique qu'on pourrait se renseigner auprès des communes dont des classes ferment cette année ou ont fermé l'année dernière pour acheter du matériel scolaire d'occasion.

Madame BRAULT indique que Chartres Métropole pourrait peut-être mettre du mobilier scolaire à disposition.

Madame BRAULT informe qu'une évaluation de l'école a eu lieu cette année, et que le compte-rendu a été demandé auprès du rectorat pour étudier au mieux les points positifs et les axes de progression, car des idées ont été évoquées mais certaines d'entre elles ne sont pas réalisables.

Madame BRAULT indique que l'un des deux agents contractuels ne reconduira pas son contrat après le 31 août du fait qu'elle change de région, mais qu'il conviendra de renouveler le contrat de l'autre agent et d'envisager un complément au vu de l'augmentation d'effectif.

Monsieur le Maire rappelle que le groupe scolaire a accueilli 110 élèves fut un temps.

Madame BRAULT indique que les élèves de l'école participeront à la cérémonie du 8 mai, notamment par des lectures et le « Chant des Partisans » accompagné à la trompette par la directrice.

5. QUESTIONS DIVERSES

Monsieur BOURGEOIS indique que pour la cérémonie du 8 mai, rendez-vous est donné à 10h35 pour le départ du cortège qui arrivera au monument aux morts à 11h00.

Monsieur BOURGEOIS indique que Chartres Métropole a proposé il y a environ une semaine de faire la restitution de la balade thermographique aérienne réalisée en 2025. Il est prévu qu'une réunion en commun soit organisée avec Morancez.

Monsieur le Maire précise que cette mesure tient uniquement compte des déperditions d'énergie par les toits.

Monsieur LENFANT fait part du questionnement d'une habitante, qui se plaint du manque d'entretien de riverains du fait de végétaux qui dépassent dans le chemin entre la place de Loché et la rue de la Vallée Braize.

Madame TRICHEUX répond que ce sujet revient régulièrement.

Monsieur le Maire ajoute que la problématique des déjections canines ou des aboiements revient régulièrement également, et qu'une réflexion va à nouveau être menée. La question de la taille des haies a néanmoins déjà été traitée quand la commune a pris un arrêté en fin d'année dernière.

Messieurs BOURGEOIS, FLEURY et LENFANT font part de contrôles réguliers effectués sur la commune par la gendarmerie, mais qui n'impactent toujours pas la circulation des poids lourds.

Madame LEBÉ fait part d'une demande d'une habitante de la rue de la Vallée Braize, qui souhaiterait que les places de stationnement en calcaire soient bétonnées.

Monsieur le Maire et Madame TRAVERS répondent qu'une réunion d'information avait été organisée en mairie avant les travaux, et qu'il avait été décidé, en accord avec les habitants, que les places de stationnement soient en calcaire perméable.

Monsieur DETOURNAY propose de fixer la date de la prochaine commission animation au 22 avril à 19h00.

Monsieur BOURGEOIS propose de fixer la date de la prochaine commission travaux au 19 mai à 19h00.

Madame TRAVERS indique qu'une délibération actant la cession d'un petit terrain aura prochainement lieu afin d'installer une station d'amplification du signal de fibre optique.

Monsieur le Maire propose de fixer provisoirement la date de la prochaine réunion du conseil municipal au jeudi 21 mai 2026.

Plus aucune question n'étant soulevée, et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h08.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits et les membres présents ont signé au registre :

Madame BOUCHER Marie-Françoise	<i>Absente représentée</i>	Monsieur LENFANT Jules	
Monsieur BOURGEOIS Stéphane		Monsieur MONIER Arnaud	
Madame BRAULT Delphine		Madame NGUYEN Claire	<i>Absente représentée</i>
Monsieur COQUEREAU Marc		Monsieur Maxence SAULNIER	<i>Absent représenté</i>
Monsieur DETOURNAY Alain		Madame TRAVERS Claudette	
Monsieur FLEURY Benoît		Madame TRICHEUX Françoise	
Madame GUILLO Françoise		Monsieur VAN DER STICHELE Max	
Madame LEBÉ Gaëlle			